

poser pour le passage, avant le mois de mars, de vingt mille hommes environ.

On nous assure que le lieutenant-général gouverneur se propose de continuer les opérations militaires au retour de la belle saison et de les pousser avec la plus grande vigueur. Nous désirons vivement que le gouvernement ne le contrarie pas. Trop souvent déjà on a changé de système à l'égard de l'Algérie, et c'est, sans contredit, la cause de l'état languissant dans lequel se trouve la colonie. Puisque la guerre est commencée et que les principales dépenses sont faites, il faut laisser M. Bugeaud accomplir la tâche qu'il s'est imposée. Nous avons obtenu quelques résultats; avec de la persévérance, nous découragerons les Arabes, qui, une fois bien convaincus de notre supériorité, se rendront enfin à l'évidence et renonceront à continuer une lutte funeste.

—Au nombre des animaux que le bey de Tunis envoie au roi des Français se trouve un lion jeune encore et d'une grande beauté. Il est dans une simple cage en bois, et le conducteur tunisien ne le craint point. Cet animal est très-déclic; mais il n'en est pas de même d'une lionne qui se trouve à côté, enfermée dans une double cage, de manière à ce que personne ne puisse la voir.

Le génie prépare les cages dans lesquelles tous les animaux venus par le *Caméléon* feront leur voyage de Paris. Il y a plusieurs autruches qui ont été déposées provisoirement à la préfecture maritime. Le lion et la lionne sont à la fonderie.

On a appris à Malte que la France envoyait une petite division navale sur les côtes de Catalogne, et aussitôt le commandant de l'escadre anglaise a ordonné à deux vaisseaux de se disposer à partir pour les mêmes parages.

Chronique.

LYON.

Six personnes, dont quatre enfants, ont été très-récemment mordues à Millery par un chien atteint de la rage et qui a été depuis tué à Givors.

Au lieu de recourir à la science médicale, toutes les personnes atteintes se sont rendues à Riverie, dans une maison religieuse, pour y manger ce qu'on appelle dans le pays *l'omelette*, préparation culinaire qui, accompagnée de certaine tisane, passe, depuis un temps immémorial, pour être douée d'une vertu infaillible dans la guérison de cette cruelle maladie.

Les faits que nous signalons nous sont attestés par une personne recommandable de notre ville qui s'est trouvée à Millery au moment où ils venaient d'y répandre la consternation. Nous avons peine à concevoir que si près de notre ville on ose entretenir dans les esprits une foi aussi dangereuse, et qui pourra avoir pour les personnes dont nous venons de parler les plus terribles conséquences, si, comme on le croit à Millery, le chien qui les a mordues était véritablement atteint d'hydrophobie. Nous avons plus de peine encore à comprendre que ce préjugé se soit maintenu jusqu'ici sans que le développement des lumières et de la raison publique qui ont fait justice de tant d'absurdités et de tant d'abus, surtout dans les campagnes qui avoisinent les grandes villes, aient pu parvenir à en faire raison.

Dans une telle situation, l'autorité a des devoirs à remplir; elle doit, sous telle forme qu'il se présente, réprimer le charlatanisme; alors surtout qu'il peut exercer immédiatement une funeste et presque toujours irréparable influence sur la vie humaine, elle doit le réprimer sévèrement. Nous espérons donc, dans le cas que nous venons de signaler, que sa sollicitude viendra en aide aux efforts des lumières et du temps.

— Un M. L... s'est suicidé à Tarare dans les premiers jours de ce mois. Des chagrins dont la cause n'est pas bien connue ont porté ce malheureux à consommer le lugubre projet qu'il avait sans doute préparé d'avance, car il a laissé des écrits dans lesquels il se recommandait à Dieu. On nous rapporte que la cérémonie religieuse de la sépulture a été refusée à son cadavre. Cependant, M. le vicaire, à ce qu'il paraît, se trouvait près de lui à ses derniers moments.

Il faudrait déplorer, si tel en était le motif, qu'une question d'argent eût servi de prétexte envers le malheureux L... à la privation des derniers devoirs de la religion; mais ce fait serait encore plus déplorable si l'église avait deux poids et deux mesures pour les victimes que trop souvent un fatal désespoir vient arracher pleines de vie à la société, si elle refusait impitoyablement aux uns ce qu'elle accorde pour d'autres à la prière de leurs familles. L'insuffisance des renseignements qui nous parviennent sur ce fait nous engage à nous abstenir de toutes réflexions.

— Avant-hier, dimanche, la grande salle du musée des tableaux a été fermée au public pour n'être rouverte qu'au moment où l'exposition de la société des Amis des Arts pourra avoir lieu.

— Un individu qui fabriquait de la fausse monnaie à la Croix-Rousse a été arrêté ces jours derniers.

— Un concours pour la nomination à huit places de chirurgiens internes près les hôpitaux civils de Lyon a commencé le 15 courant et a duré jusqu'au 18. Vingt-deux candidats étaient inscrits.

M. Auguste Valette, chirurgien interne à l'hospice de l'Antiquaille, auquel a été décerné dernièrement, par l'école de médecine, le prix unique de 3^{me} année, a été admis le premier.

Les autres internes reçus à la suite de ce concours sont MM. Vernet, Félix, Million, Poyet, Chiara, Dulac et Jacquettant.

— Samedi matin, la femme D..., ouvrière en soie, demeurant à la Croix-Rousse, quartier des Tapis, se rendait à l'Hôtel-Dieu pour y faire ses couches, quand, arrivée sur la place des Terreaux, elle ressentit tout-à-coup les douleurs de l'enfantement; on la fit entrer chez M. Vernet, pharmacien, où le docteur Artaud lui donna les soins que réclamait son état. Après avoir donné fort heureusement le jour à un enfant mâle, elle a été transportée, ainsi que lui, à l'Hôtel-Dieu.

— Un ouvrier bijoutier, âgé de 55 ans, demeurant rue Terraille, et réduit depuis plusieurs mois à une affreuse misère par suite de souffrances qui le mettaient hors d'état de

travailler, s'est procuré du charbon de bois avec les derniers deniers qui lui restaient, et a terminé ses jours par le suicide. (Rhône.)

— Dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, des voleurs ont fracturé la porte de la cave de MM. Mazoyer et Savorny, marchands de fromage, rue Grôlée, 33, et se sont ensuite introduits dans le magasin où ils ont enlevé la somme de 250 fr. qui se trouvait dans le comptoir. Ces audacieux industriels sont encore inconnus.

— L'assemblée de la fabrique de bonneterie, convoquée pour le mercredi 1^{er} décembre prochain, à l'effet de procéder au renouvellement des membres du conseil de ses prud'hommes, devra, en outre, pourvoir au remplacement de M. Doynié, prud'homme titulaire, marchand fabricant, qui vient de se démettre de ses fonctions.

— Une commande de 1,000 carabines vient d'être adressée par M. le ministre de la guerre à la manufacture royale de Saint-Etienne.

— Depuis quelques jours, une grande quantité de marins congédiés, venant de Toulon et de Brest, passe par notre ville.

— On se rappelle que, malgré ses efforts, M. Comaschi n'avait pu parvenir à ouvrir les deux extrémités de son ballon dont les parois s'étaient fortement collées l'une sur l'autre par l'effet de la fermentation.

Après la dernière ascension, il a renouvelé ses tentatives, et, pour obtenir le résultat désiré, il s'est vu forcé de faire couper ces deux extrémités et d'essayer de vaincre l'adhérence des tissus au moyen de l'introduction forcée d'une quantité de gaz hydrogène carbonate.

Nous avons dit comment l'un des cônes retranchés du grand ballon, qui avait été recousu de manière à contenir le gaz et qui était déjà à peu près gonflé, s'est échappé en rompant les cordes préparées pour le retenir; il a pris sa direction vers l'est.

Comme on pense qu'il n'aura pas tardé à descendre par l'effet de l'échappement du gaz, MM. les maires et MM. les curés des localités où il aura pu descendre sont priés de le faire recueillir et d'en donner avis à M. Comaschi, à la Rotonde des Brotteaux.

— Hier matin, un bateau à vapeur de la compagnie du *Sirius* (service du Rhône), qui devait partir à cinq heures, s'est mis en route à huit heures, après avoir, à ce qu'il paraît, réparé quelques avaries à sa chaudière. Il y avait une heure environ qu'il marchait, lorsqu'un accident, qui a fait craindre un instant l'explosion du bâtiment, a renversé sur le pont et blessé quelques personnes. D'autres se sont jetées à la nage pour éviter la catastrophe qui semblait menacer les passagers. Nous n'avons pu recueillir d'autres renseignements. Toutefois nous croyons que personne n'a péri.

— Le vendredi 10 décembre prochain, il sera procédé à la préfecture du Rhône à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées des travaux à exécuter pour la construction du chemin vicinal de grande communication n° 7, de Lyon à Villechenève, dans la partie comprise entre la route royale n° 7 (au lieu dit des Trois-Renards) et la maison Nuguet (au sommet du bois de l'Etoile).

1^{er} lot. — Partie comprise entre la route royale n° 7 et la maison Monterrat, sur une longueur de 1,516 m. 50 c.

Montant de l'estimation. 12,941 f. 79 c.

Non compris une somme à valoir de.... 558 21

2^e lot. — Partie comprise entre la maison Monterrat et à 110 mètres au-delà du ruisseau de Charbonnières dans le pré Colas, sur une longueur de 612 mètres.

Montant de l'estimation. 14,497 f. 29 c.

Non compris une somme à valoir de... 1,002 71

3^e lot. — Partie comprise entre la rive droite du ruisseau de Charbonnières (à 110 mètres dans le pré Colas) et la maison Nuguet au sommet du bois de l'Etoile, sur une longueur de 5,450 m. 80 c.

Montant de l'estimation. 24,023 f. 19 c.

Non compris une somme à valoir de.... 976 81

DÉPARTEMENTS.

La plainte en diffamation portée par M. Desvernois, ancien directeur des postes à Saint Etienne, contre M. N.-S. Janin, gérant du *Mercurie Séguisien*, sera plaidée lundi prochain devant le tribunal de Saint-Etienne.

Cette affaire soulève une question de compétence qui a fort préoccupé les journaux dans ces derniers temps.

On s'expliquera facilement, par la gravité même de cette affaire, la réserve que nous avons cru devoir nous imposer en en parlant.

M^{re} Heurtier, chargé par M. Desvernois, plaidera contre le *Mercurie Séguisien*.

M^{re} Paulet présentera la défense de M. N.-S. Janin.

(Journal de Saint-Etienne.)

— Dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, un violent incendie a détruit en partie le château de Barante, commune de Dorat.

Les habitants des villages voisins, accourus au son du tocsin sur le lieu du sinistre, ne purent maîtriser le feu qui faisait des progrès rapides. On réclama alors le secours des pompiers de la ville de Thiers, qui se hâtèrent de se rendre à cet appel avec leur zèle accoutumé. Mais, avant leur arrivée, on reconnut malheureusement que toute tentative pour sauver la partie envahie serait inutile, et qu'il fallait se borner à restreindre le foyer de l'incendie et à préserver les bâtiments qui n'avaient point encore été atteints.

Toute l'aile méridionale du château a été dévorée par les flammes. Heureusement, le feu ayant pris aux étages supérieurs, on put sauver les meubles précieux qui se trouvaient dans les salons du rez-de-chaussée.

La perte peut être évaluée à 40,000 francs. Le château se trouvait assuré.

Au premier signal d'alarme, M. le sous-préfet s'est empressé de se rendre sur le théâtre du désastre, accompagné de M. le maire et de l'un de MM. les adjoints. MM. les officiers des pompiers se rendirent également à Barante, où la présence de leurs subordonnés ne fut point jugée nécessaire, et qui reprit le chemin de la ville.

Il est très heureux que le feu n'ait point attaqué la partie du château qui renferme la riche bibliothèque de l'illustre auteur de *l'Histoire des ducs de Bourgogne*.

(Journal de Thiers.)

— Le 15 courant, à sept heures du soir, un bateau appartenant au sieur Voisin, marinier à Saint-Laurent (Saône-et-Loire), qui transportait 205 porcs destinés pour Lyon, a coulé bas à environ 400 mètres au-dessous du port de Saint-Laurent. Prévenus par les cris d'alarme, les mariniers de ce port se sont à l'instant élancés dans leurs barques, ils ont sauvé les bateliers en péril, et 121 porcs ont été recueillis encore vivants. Il était plus de neuf heures quand les mariniers ont dû cesser le sauvetage. Le lendemain on a recueilli encore plusieurs porcs morts ou vivants dans la Saône ou sur le rivage. Mais la perte ne peut être guère moindre de sept à huit mille francs.

— L'*Echo de la Provence* annonce que les ouvriers imprimeurs sur indiennes des manufactures d'Aix se sont réunis pour exiger le renvoi des femmes admises dans les ateliers. Les chefs de fabrique s'étant refusés à cette injonction, les ouvriers, à l'exception d'un petit nombre, ont cessé leur travail. Cet événement, qui date déjà de plusieurs jours, a eu des suites fâcheuses; une collision a eu lieu entre les ouvriers coalisés et ceux qui n'avaient pas quitté les ateliers; quelques-uns de ceux-ci ont été, dit-on, fort maltraités. Des mandats ont été lancés par la justice et mis à exécution sur la personne de deux ouvriers.

— On lit dans la *Revue générale de l'Architecture et des Travaux publics* (numéro de septembre) :

« Nous avons publié, dans notre numéro de juin de cette année, le rapport que la commission de Brest a fait sur les expériences auxquelles elle avait soumis le fer galvanisé. On se rappelle combien ce rapport est flatteur pour ce procédé, au moyen duquel le fer se trouve préservé de toute oxydation, et qui est destiné à rendre de si importants services à la marine. Deux points seulement semblaient offrir quelque incertitude à MM. les commissaires de Brest : l'un de ces points était relatif à la théorie du procédé, et l'autre à la nouveauté de l'invention.

» M. Sorel vient de répondre à la commission par une lettre que nous publierons prochainement. En attendant, nous devons dire que MM. les membres de la commission n'ont jamais prétendu, comme quelques personnes l'ont cru, que le procédé Sorel fût entré ou dût entrer dans le domaine public. Cette prétention a été si loin de leur pensée, qu'approuvant les conclusions du rapport, M. le ministre de la marine, par une dépêche du 23 juillet, a ordonné qu'un marché fût passé avec le cessionnaire du brevet pour le département du Finistère.

» Nous nous empressons de porter ce fait à la connaissance du public, parce qu'il est à lui seul une réponse aux fausses interprétations de quelques personnes, et que, pour notre part, nous regretterions vivement que la publicité donnée par nous au rapport de la commission de Brest fût la cause de tentatives mal fondées pour s'emparer d'une industrie nouvelle due à M. Sorel. »

P. S. (Midi.) — Nous recevons à l'instant même les nouvelles suivantes de Genève :

Dimanche au soir, le conseil s'est assemblé à l'hôtel-de-ville pour répondre à la Société du 3 mars. La chambre a convoqué plusieurs compagnies de la milice et de la garnison pour maintenir la tranquillité, mais ces troupes s'y sont refusées, à l'exception d'une trentaine d'hommes qui se sont rendus à leur poste.

Lundi matin, la troupe et la milice ont entouré l'hôtel-de-ville; le peuple a forcé les rangs sous la Treille; les soldats ont levé en l'air la crosse de leurs fusils.

La proclamation suivante a été répandue dans la ville.

Les Membres de l'Association du Trois-Mars à leurs Concitoyens.

Concitoyens !

Tandis qu'une délibération solennelle se préparait, tandis que tous les amis de la patrie, et en particulier les membres de l'*Association du Trois-Mars*, réunissaient leurs efforts pour assurer l'ordre public et la liberté des opinions, on fait prendre les armes à la force armée. Dans cette position, les membres de l'*Association du Trois-Mars*, forts de la pureté de leurs intentions et dédaignant d'odieuses calomnies qui ne sauraient les atteindre, conjurent leurs amis de rester calmes et d'éviter toute violence et toute menace; de leur côté, ils continueront jusqu'à la fin à réclamer les droits de la nation genevoise, et ils ne se sépareront que lorsqu'ils auront obtenu ce que l'honneur et la justice leur donnent le droit de réclamer. Concitoyens, nos confédérés ont les yeux sur nous; montrons-leur par notre attitude modérée que nous sommes dignes d'être libres.

Paris, le 21 novembre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les députés commencent à arriver à Paris. On a pu se convaincre hier qu'un certain nombre d'entre eux se trouvaient déjà dans la capitale; car on en apercevait beaucoup à la première représentation d'*Arbogaste*. M. Viennet leur avait conviés à assister à cette représentation; mais leur présence et leurs applaudissements n'ont pu empêcher la mésaventure littéraire dont il vient d'être la victime.

— Le rapport qui vient d'être soumis à la cour des pairs n'est pas l'œuvre personnelle de M. de Bastard; il a été écrit sous ses inspirations par cinq ou six plumes différentes. En le lisant bien attentivement, on y reconnaît cinq ou six espèces de style.

Ce sont des hommes étrangers à la pairie qu'on emploie à ces travaux.

— Voici les diverses époques d'ouverture des sessions qui se sont succédé depuis la révolution de 1830 :

La session de 1830 ouvrit le 3 août; en 1831, le 23 juillet; en 1832, le 9 décembre; en 1833, le 23 décembre; en 1834, le 31 juillet, puis, par prorogation, le 1^{er} décembre; en 1835, le 29 décembre; en 1836, le 27 décembre; en 1838, le 17 décembre; en 1839, le 23 décembre; en 1840, le 5 novembre. Enfin, l'ouverture de la session de 1841 est officiellement annoncée pour le 27 décembre.

Les membres de la commission scientifique de l'Algérie ont reçu ordre d'être rentrés en France à la fin de novembre. Un des membres les plus distingués de la commission a été autorisé à explorer la régence de Tunis.

M. Victor Hugo, depuis qu'il est académicien, abandonne, dit-on, la littérature pour la politique. On annonce la prochaine publication d'un volume de *Mélanges politiques*. Ce volume doit servir à appuyer la candidature de M. Victor Hugo au fauteuil de pair de France.

On se demande toujours pourquoi des rassemblements de troupes se font sur la frontière des Pyrénées. Personne ne peut en pénétrer le mystère. Le gouvernement nous répète que la paix est assurée, et cependant il fait marcher deux armées, l'une vers le Nord, l'autre vers le Midi. D'où vient ensuite que l'Angleterre double ses forces navales? Tous ces mouvements effrayent la Bourse; il ne se fait plus d'affaires, et la rente baisse chaque jour. Que se passe-t-il donc?

Le ministère public n'interjettera pas appel du jugement rendu par la 6^e chambre du tribunal de la Seine dans l'affaire de l'*Almanach populaire*. M. Hébert, qui s'était fait faire un rapport sur cette affaire, et qui en avait référé à M. le garde-des-sceaux, a décidé hier que l'appel n'aurait pas lieu. Un fait reste donc acquis à la presse, et ce fait est pour elle d'une assez grande importance : c'est qu'une gravure, une fois autorisée par la censure, peut être reproduite librement et sans qu'aucune poursuite pour contravention puisse s'ensuivre. C'est demain qu'on doit lever les scellés qui avaient été mis sur une partie de la première édition de l'*Almanach populaire*. L'*Almanach* se vendra alors avec toutes ses gravures, même avec celle qui représente un gendarme en faction auprès d'une presse, et que M. le ministre de l'intérieur avait refusé d'autoriser pour l'*Almanach populaire*. C'est un vil désagrément pour l'amour-propre de M. Duchâtel, et voilà où conduisent des procès maladroitement dirigés.

Mustapha Reschid-Pacha, ambassadeur ottoman auprès de notre cour, est arrivé à Paris dans la soirée de vendredi. Sa voiture s'était brisée sur le Pont-Royal, en face des Tuileries, heureusement sans accident pour lui.

Mustapha Reschid-Pacha, qui a déjà été ambassadeur à Paris, est décoré de la grande croix de la Légion-d'Honneur.

Cet ambassadeur, qui ne partage point les préjugés de son pays et qui est homme de progrès, a amené avec lui ses trois fils, qui feront leur éducation à Paris. Reschid-Pacha n'a que 38 ans. Il a été un des plus habiles ministres des affaires étrangères de la Porte.

MM. Bouvet, Haguët, Prat et Henry, adjoints provisoires à la mairie de Rouen, viennent de donner leur démission. En faisant connaître au préfet cette retraite, dont la date est fixée au 25 de ce mois, M. Barbet, maire de Rouen et membre de la chambre des députés, a dit que lui-même et les deux adjoints en titre, MM. Bligny et Derocque, remettraient leur démission pour le cas où, d'ici à la fin du mois, l'administration ne serait pas recomposée avec des éléments définitifs.

Voilà donc encore une de nos grandes cités menacée d'une crise municipale.

La question de l'inviolabilité royale vient d'être déferée au jury du département du Nord, absolument dans les mêmes termes qu'elle avait été posée devant le jury parisien, lors des deux derniers procès du *National*.

A la suite du premier verdict d'acquiescement rendu en faveur du *National*, l'*Impartial du Nord*, s'appropriant les doctrines que le jury venait d'absoudre, les reproduisit, dans deux articles successifs, avec une netteté qui ne laissait aucun doute sur ses intentions. Traduit devant la cour d'assises à l'occasion de ces deux articles, l'*Impartial du Nord* a été aussi heureux que le *National*; il vient d'être acquitté. Voici ce qu'on nous écrit de Douai, à la date d'avant-hier, à ce sujet :

« L'*Impartial du Nord* vient d'être acquitté, après une plaidoirie très-brillante de M^e Huré, son défenseur. M. Piou, notre procureur-général, en raison de la gravité de la question que le jury avait à résoudre, avait voulu soutenir lui-même l'accusation. Il faut lui rendre cette justice qu'il n'a pas peu contribué à l'acquiescement, car il a été d'une faiblesse désespérante. Ce qu'il y a eu de plus remarquable dans son réquisitoire, c'a été un éloge très-éloquent de M. Guizot, qu'il a présenté comme le plus profond publiciste des temps modernes et l'un des plus grands ministres dont la France ait à s'honorer.

» L'acquiescement de l'*Impartial* a produit ici la plus vive sensation. Il ne faut pas perdre de vue qu'il a été prononcé dans un département sur lequel M. Martin (du Nord) a cherché, depuis dix ans, à exercer la plus funeste influence; il ne faut pas perdre de vue non plus qu'on avait fait, dans la circonstance, les démarches les plus actives pour obtenir une décision qui aurait infirmé, dans la question de l'inviolabilité royale, la double décision du jury parisien en faveur du *National*.

Le *National* avait été cité à comparaître le 23 devant la cour d'assises de la Seine pour y vider un nouveau procès, et il est à remarquer qu'on avait peut-être fixé avec intention ce procès au 23, attendu que, ce jour-là, M^e Marie, le défenseur du *National*, devait se trouver à Angers pour y plaider dans l'affaire de M. Ledru-Rollin.

Le *National*, en raison de l'absence de son défenseur, avait demandé une remise qui, à ce qu'il paraît, vient de lui être refusée. Il est impossible de laisser percer plus clairement l'acharnement qui anime le pouvoir contre ce courageux journal.

La session va s'ouvrir. Voici la liste des projets de loi qui ont eu des rapports faits dans la dernière session, mais qui n'ont pu être ni discutés ni votés. Ces affaires vont arriver d'emblée les premières, savoir :

Projet de loi concernant l'organisation du conseil-d'état;
Projet de loi relatif au régime des prisons;
Projet de loi concernant les grandes voies de communication;

Projet de loi concernant la législation des douanes dans les Antilles françaises;

Projet de loi sur le timbre proportionnel appliqué aux affaires de commerce et aux obligations;

Projet de loi relatif à la banque de Rouen;

Projet de loi sur le chemin de fer de Meaux;

Projet de loi relatif aux comptes définitifs de 1839;

Proposition Larabit concernant l'arrière de la Légion-d'Honneur;

Projet de loi sur l'instruction secondaire;

Projet de loi sur les pensions de retraite.

A tout cela, il faut ajouter l'organisation des prud'hommes, les chemins de fer, la police du roulage, l'endiguement des rivières, les questions politiques, celle des sucres, et toutes celles qui ne manqueraient pas de surgir et qu'on peut déjà deviner.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Hier, nous signalions un fait bien singulier : c'est que tandis que les journaux du ministère belge s'étonnent du rassemblement de nos troupes sur la frontière du nord, ici les confidents du ministère français ne justifient cette concentration de forces que par la demande qu'en a faite le gouvernement du roi Léopold.

Mais, continue le *Constitutionnel*, voici quelque chose de plus extraordinaire encore. A une des dernières séances de la chambre des représentants, le ministre des affaires étrangères a été interpellé sur le mouvement qui s'est opéré et qui se continue tous les jours dans nos départements du nord, et ce ministre s'est hâté de répondre qu'il en ignorait complètement les motifs et qu'il lui était impossible de se les expliquer.

Comment! nous sommes attachés à la Belgique par les rapports les plus étroits; les deux pays sont unis par les mêmes intérêts politiques, les deux dynasties par des liens de famille, et il se peut que nous rassemblerions un corps d'armée aux portes de nos voisins sans qu'ils en soient informés, sans même qu'ils l'aient appris autrement que par les journaux! M. Guizot n'en a fait part ni à M. Lehon, envoyé du roi Léopold à Paris, ni à M. de Rumigny, ambassadeur de France à Bruxelles! Cependant M. Lehon a dû faire quelques questions à M. le ministre des affaires étrangères, et M. le comte de Brier a dû s'enquérir à Bruxelles auprès de M. de Rumigny.

Il y a dans tout cela un mystère et peut-être une intrigue qu'il faudra bien expliquer, en présence de deux presses et de deux tribunes qui ne resteront pas muettes.

LA RÉFORME ÉLECTORALE. — LA RÉFORME PARLEMENTAIRE.

Il n'est question aujourd'hui que de désarmement et de nouvelles concessions à l'étranger, que de réforme électorale et de réforme parlementaire; le mauvais et le bon, le nuisible et l'avantageux, tout marche de front. On dirait que le ministère a résolu de tâter un peu du système des compensations.

Le désarmement de notre marine, le désarmement de notre armée de terre, le rappel d'une partie de nos soldats de l'Algérie, voilà le mauvais, voilà le honteux; car désarmer nos flottes, c'est reconnaître, comme l'a conseillé M. Thiers, comme le prétend M. Guizot, c'est reconnaître l'omnipotence de la Grande-Bretagne sur les mers; car désarmer notre armée de terre, c'est un acte d'obéissance aux puissances du Nord, c'est affaiblir nos frontières, c'est faciliter au premier ennemi le passage du Rhin; car rappeler de l'Algérie une partie de nos soldats, c'est livrer au sabre d'Ab-el-Kader, au yatagan des Arabes, ceux qui resteront pour défendre notre colonie, c'est, en quelque sorte, satisfaire aux exigences de l'Angleterre.

La réforme électorale et la réforme parlementaire, voilà le bon. Mais ces deux réformes seront-elles une juste compensation de notre désarmement et de nos concessions? Nous ne le croyons pas, surtout si ces réformes sont réduites à des proportions si minimes qu'elles paraîtront dérisoires à tous les yeux.

Qu'est-ce, en effet, qu'une réforme qui augmentera le corps électoral de dix-huit mille électeurs? une véritable moquerie. Qu'est-ce qu'une réforme qui, en augmentant le corps électoral, n'augmente point le corps éligible? une œuvre tout-à-fait incomplète. Que feront dix-huit mille électeurs ajoutés au corps électoral? Pourront-ils arrêter la corruption? Pourront-ils le délivrer de l'influence ministérielle? Non, certainement. Avec une légère adjonction aux bureaux de tabacs et à cette foule de petites sinécures qui se meuvent inaperçues au milieu des grandes charges de l'état, des emplois sans fonctions surchargeant le budget de la France, il sera facile de mettre à la raison ceux d'entre ces dix-huit mille électeurs qui ne demanderont pas mieux que de s'attacher, par quelque place, à la fortune gouvernementale.

Nous le répétons donc, l'adjonction de la deuxième liste du jury à la liste électorale est une véritable moquerie, et l'œuvre ne serait point complète alors même qu'on appellerait à l'élection toutes les capacités sans augmenter le corps des éligibles. Ne paraîtra-t-il pas rationnel à tous qu'en débarrassant le corps électoral des entraves ministérielles, on en débarrasse en même temps le corps des éligibles? De même que les premiers, il n'y a que le grand nombre qui puisse neutraliser chez les derniers le vice de la corruption.

Voyez l'Assemblée nationale, dont le nombre, comme nous l'avons dit dernièrement, s'élevait à environ onze cents membres; quelles intrigues ne fit pas jouer le gouvernement de Louis XVI? quelles masses d'or ne fit-il pas briller aux yeux d'une grande partie des législateurs pour les faire voter suivant les desirs de la cour? Eh bien! les membres qui cédèrent à la séduction furent impuissants parce qu'ils avaient à lutter contre une majorité trop imposante, et leur collusion avec le ministère devint tellement visible qu'ils perdirent la confiance et l'honneur. Que serait-il donc arrivé si la législature n'eût pas été si nombreuse? Les traîtres auraient triomphé dans l'Assemblée, la tyrannie aurait pesé d'un poids plus lourd sur la France, et la révolution de 89 se fût arrêtée à son début.

On nous répondra peut-être : La réforme parlementaire suppléera à tout cela. Oui, sans doute, si la réforme parlementaire avait lieu comme l'a demandé M. Gauguier; mais ce n'est pas ainsi que l'entend le ministère du 29 octobre; il veut que la réforme parlementaire soit restreinte à des conditions qui la rendront nulle pour le bien général, c'est-à-dire qui ne le gêneront aucunement dans ses manœuvres, ou plutôt il n'en veut pas du tout.

Cependant admettons qu'envisageant avec effroi la position dans laquelle l'ont placé le déloyauté de sa conduite et l'absurdité de ses actes, admettons que, pour sortir de cette position aussi dangereuse que pleine de honte pour lui, il consente enfin à une réforme parlementaire. Repoussant bien loin la proposition Gauguier, donnera-t-il son assentiment à celle de M. de Remilly, à la proposition à laquelle M. Thiers, dans le temps, a accordé à peine une prise en considération? S'il adopte tout ou partie de cette proposition, le vœu de la nation sera-t-il rempli? cette réforme pourra-t-elle suppléer au nombre dont nous avons parlé? Nous ne le croyons pas.

D'après la proposition de M. de Remilly, les membres de la chambre ne pourraient être promus à des fonctions publiques salariées pendant le cours de leur législature et de l'année qui suivrait. Nous pensons bien, comme l'a dit ce député, que, dans un gouvernement

représentatif où la souveraineté se partage entre trois pouvoirs, le pouvoir qui produit et renouvelle sans cesse l'élection, pour formuler le vœu national et le progrès des esprits, doit surtout rester pur. Nous pensons que si cet élément de souveraineté, la chambre élective, n'est pas complètement libre, que si ses volontés sont influencées autrement que par la force du principe, il y a vice, et la représentation est mensongère.

Mais la proposition de M. de Remilly atteindrait-elle ce but si elle était accueillie? Assurément non. Il ne suffirait pas de proscrire la promotion des députés à des fonctions publiques salariées pour empêcher la corruption, il faudrait encore proscrire l'élection des fonctionnaires, et l'honorable député n'en a point parlé dans sa proposition. Or, si vous vous contentez de défendre la promotion des députés à des fonctions salariées pendant le cours de leur législature, soyez persuadé d'avance que le ministère n'y perdra rien, car il ne lui en coûtera que quelques efforts, quelques intrigues et quelque argent de plus pour faire entrer dans la chambre une majorité de fonctionnaires, et c'est de cette manière qu'il annulera la proposition Remilly. Ainsi, nous ne serons point sortis de l'état actuel; il sera toujours possible au gouvernement de demander les suffrages de la chambre aux intérêts personnels plutôt qu'aux opinions, plutôt qu'à la conscience; il pourra toujours les enlever par des influences illégitimes, au lieu de les conquérir par la force de la raison.

On jugera donc aisément que la proposition Remilly, si elle était reprise et accueillie, ne produirait pas le bien que demande le pays, ne satisferait nullement aux besoins de la nation, puisqu'elle laisserait une si large voie à la corruption et à l'arbitraire; mais, qu'on en soit bien convaincu, tout éloignée qu'elle soit de la proposition Gauguier, toute latitude qu'elle donne aux ministres pour en atténuer les effets, la proposition Remilly, si elle est discutée, sera tellement amendée et sous-amendée, qu'elle ne sortira de la lutte qu'entièrement défigurée. Après cela, quand on voudra élargir le cercle électoral, le cercle de l'éligibilité, et quand on présentera une loi favorable au pays, le gouvernement de juillet opposera ce corps mutilé aux défenseurs des libertés publiques, en leur criant : Que demandez-vous donc? la réforme?... La voilà! Vous ne pouvez rien désirer de plus. Vraiment, nous sommes payés depuis 1830 pour nous méfier des promesses ou des dons de nos gouvernants. C'est à la nation à redoubler d'énergie, c'est au parlement à écouter les vœux de la nation.

(*Sentinelle des Pyrénées*.)

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

La cause démocratique a perdu un de ses plus courageux défenseurs : M. Delaunayvient de succéder à Bayonne. Appartenant naguère à la presse de Paris, rédacteur en chef, il y a à peine sept mois, de la *Sentinelle des Pyrénées*, il a donné partout des preuves d'un talent distingué et d'un caractère plein d'énergie.

La révolution de juillet le vit, les armes à la main, combattre pour la liberté; les cours d'assises, les prisons furent encore témoins de la chaleur de son patriotisme. Homme de cœur, homme de talent, il sera pleuré de tous ses amis; homme bon, homme généreux, ses ennemis eux-mêmes lui donneront des regrets.

On lit dans l'*Association de Nevers* :

Il est arrivé depuis quelques jours à Nevers une trentaine de réfugiés christinos. Ces malheureux sont sans argent et n'ont d'autres vêtements que ceux qui les couvrent; ils sont presque tous officiers et reçoivent un subsidé de 60 centimes par jour, subsidé insuffisant sans doute pour les faire vivre, mais trop lourd encore pour les contribuables français qui sont obligés de payer. Ils ont adressé un mémoire à Marie-Christine, dans lequel ils sollicitent des secours; mais leurs réclamations sont restées sans réponse.

Voilà encore un exemple de la reconnaissance des dynasties. Les rois, à la place du cœur, n'ont qu'un ulcère creusé par l'ambition; ils croient qu'on est trop honoré de souffrir pour leur cause. Quand les hommes qui se sont faits les instruments de leurs projets leur sont inutiles, ils leur tournent le dos, et on ne leur a point rendu de services du moment qu'on ne peut plus leur en rendre encore; ils donnent toujours plus à leurs ennemis qu'à leurs amis. Avec ceux-ci, ils croient s'être acquittés de tout par quelques augustes poignées de main. Qu'il y ait des hommes vendus à des intérêts dynastiques, nous le concevons; cela n'est même que trop commun; mais des hommes dévoués sincèrement à ces mêmes intérêts, voilà ce que nous ne concevons pas, voilà ce qui nous paraît un dévouement hors de nature, un dévouement semblable à celui du chien de chasse pour l'homme, du chien de chasse amenant sous le canon de son maître ses anciens compagnons de forêt.

Les réfugiés christinos savent maintenant pour qui ils se sont jetés au milieu d'une guerre civile. Cette femme ambitieuse, qui a été pour eux une cause de proscription, leur refuse du pain pour les jours de leur exil, et cependant elle a emporté l'argent du peuple espagnol à millions. Les peuples ne profiteront-ils jamais des rudes leçons que leur donnent les rois?

La batterie du 8^e régiment d'artillerie qui était en garnison à Bayonne est partie pour Toulouse. Elle a été remplacée par deux batteries du 9^e régiment de la même arme.

L'*Observateur* de Pau, du 17 novembre, annonce que les prévenus de Toulouse ne sont pas encore à bout de persécutions. M. Nicias-Gaillard apprendra la chose avec satisfaction.

Avant-hier, dit ce journal, l'acte d'accusation a été notifié aux divers prévenus de Toulouse, et, comme nous l'avions annoncé, ils ont subi leur interrogatoire le même jour. Rien ne devait donc s'opposer à ce qu'il fût possible de communiquer librement avec eux; il n'en est rien pourtant. On a refusé l'entrée de la prison à des personnes de Pau chargées par les parents de plusieurs des prévenus de les voir et de leur fournir ce qui peut leur être nécessaire, quoique ces personnes fussent nanties d'une permission de M. le maire de Pau, chargé de la police des prisons. Le concierge a reçu l'ordre de ne laisser communiquer ces prisonniers avec personne du dehors.

On écrit de Brest :

« Avant le départ de Toulon des cinq vaisseaux qui viennent de mouiller en rade, on a eu soin de faire passer à leur bord les matelots des quartiers maritimes du Nord qui se trouvaient sur les autres vaisseaux destinés à rester dans le Levant, et qui ont eux-mêmes reçu les matelots classés dans le Midi. Au moyen de cette permutation, on pourra plus aisément opérer le rapatriement des marins que l'on a en ordre de congédier pendant six mois, en leur laissant la faculté de s'enrôler sur les navires du commerce. Ainsi donc, vous pouvez regarder comme certaine et presque comme accomplie la dislocation de notre belle flotte du Levant. Le désarmement des cinq vaisseaux de Brest sera fait dans quelques jours.

» Un fait qui coïncidait trop avec un autre fait du même genre pour ne pas être remarqué à Brest a été remarqué par toute notre population au moment de l'arrivée de la division.

» Un yacht anglais, qui était depuis quelque temps mouillé sur rade, y a vu rentrer nos vaisseaux, et ne repartira probablement que lorsque le désarmement aura été opéré. Or, vous vous rappelez

sans doute que, l'année dernière, un autre yacht de la même nation resta dans notre port pendant les armement qui s'opéraient alors, après avoir, en quelque sorte, assisté à tous les préparatifs qui se faisaient à cette époque à Cherbourg, à Lorient et à Rochefort.»

Nouvelles Diverses.

Le *Temps* annonce que le conseil d'état vient d'être saisi du projet d'ordonnance pour le rétablissement du siège archiepiscopal de Cambrai, et que le rapport est confié à M. Ferri-Pisani.

— La ville de Haguenau vient de suivre la première l'exemple que Strasbourg a donné à toutes les villes situées sur la ligne du chemin de fer direct de Paris à Strasbourg. Le conseil municipal de Haguenau a voté un concours de 500,000 fr. pour l'exécution de ce chemin.

— Une tempête des plus violentes a éclaté à Bayonne dans la matinée du dimanche, et ne s'est apaisée que dans la journée du

mardi suivant. La mer présentait un spectacle épouvantablement beau; les flots, se soulevant jusqu'aux nues et courant se briser sur les rochers avec un horrible fracas, faisaient trembler les plus intrépides marins, et, en admirant sur la côte les effets prodigieux de la mer en courroux, la pensée, malgré soi, se reportait sur les navires en butte à sa fureur. On craignait des sinistres, de grands malheurs, et les craintes n'étaient que trop fondées.

Nous avons parlé de deux bâtiments qui ont fait côte, avec perte d'un homme, pendant la nuit du dimanche au lundi. Dans la soirée du lundi, on en aperçut un autre affalé près de la côte de Guetary; forcé de gagner un peu le large, il périt corps et biens, après avoir lutté pendant près d'une heure contre la force de l'ouragan.

Le mardi matin, cinq cadavres ont été trouvés sur la grève de Biarritz et de Saint-Jean-de-Luz. Ce navire portait le nom de *la Jenny*, capitaine Thlephant; il était parti de Bayonne le 12 de ce mois, en destination de Rouen. (Sentinelle des Pyrénées.)

— Il résulte du tableau de la production et de la consommation

du sucre indigène depuis le commencement de la campagne de 1841-42, dressé par l'administration, que :

- 1° Les fabriques en activité depuis le commencement de la campagne n'ont encore été qu'au nombre de 44, tandis que 328, sans avoir travaillé, ont encore des sucres en charge.
- 2° Les quantités de sucre inventoriées dans les fabriques avant le commencement de la campagne s'élevaient à 4,587,296 kil.
- 3° Il a été fabriqué dans le mois de septembre 138,925 kil.; il en a été livré à la consommation dans le même mois 744,187 kil.

AVIS.—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 novembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

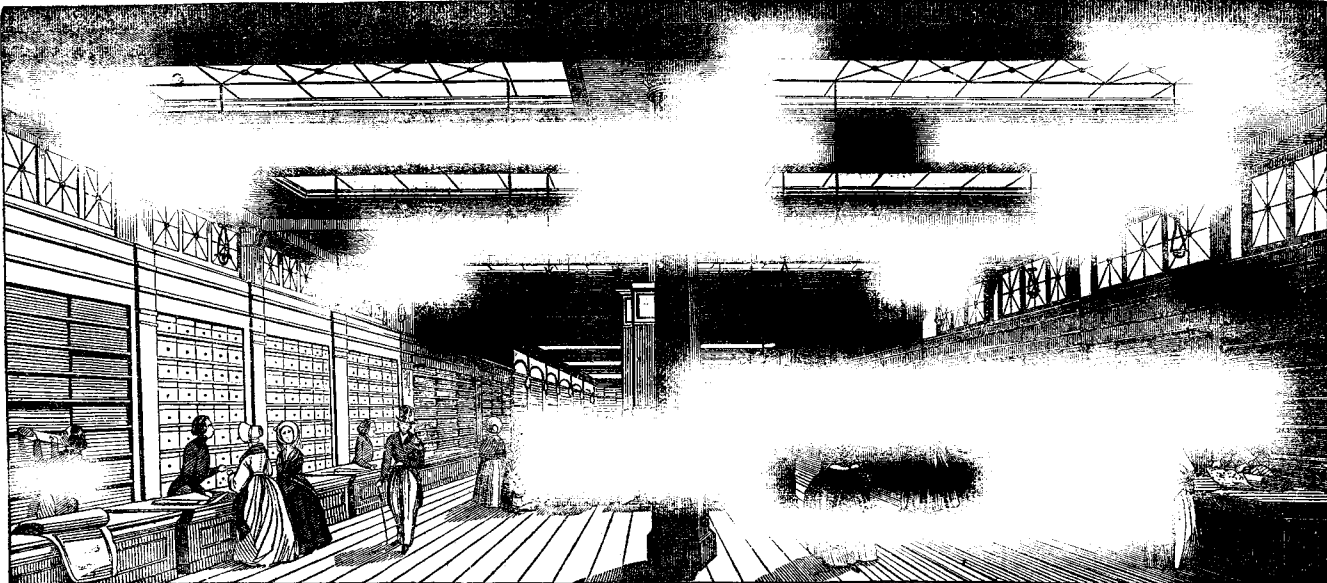
Le gérant responsable, E. MURAT.

A LA VILLE DE PARIS.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS.

Entrée des Magasins.

A PARIS,
RUE
MONTMARTRE,
174,
près le Boulevard.
ANCIEN HOTEL
DES
MESSAGERIES
FRANÇAISES.



A PARIS,
RUE
MONTMARTRE,
174,
près le Boulevard.
ANCIEN HOTEL
DES
MESSAGERIES
FRANÇAISES.

Les propriétaires des **MAGASINS DE LA VILLE DE PARIS** ont l'honneur de prévenir les dames que leurs assortiments d'étoffes d'hiver, en tous genres, sont entièrement complétés. Leurs vastes magasins, qui ne suffisaient pas aux nécessités de la vente dans la dernière saison, ont été agrandis sur plusieurs points; des salles nouvelles sont ouvertes à plusieurs spécialités d'hiver importantes, aux belles et riches spécialités des manteaux, pelisses de dames, châles ouatés en velours et autres belles étoffes de soie et de laine. On y trouve aussi, à moitié prix des autres maisons de Paris, un article à la mode et d'une utilité continuelle dans cette saison, le paletot macintosh imperméable parfaitement confectionné.— Les conditions de la vente sont toujours les mêmes. Les marchandises qui ne conviendraient pas sont immédiatement échangées et au besoin remboursées.— Les demandes des départements seront expédiées, sans aucun délai, par les **Messageries royales**, sous garantie des mêmes conditions d'échange et de remboursement. (7781)

A vendre ou à louer de suit,
AVEC OU SANS MARCHANDISES.

Un joli petit magasin de merceries, situé quai de la Charité, 156. Ce fonds est bien achalandé et le loyer est à très-bon marché. On donnera toutes facilités pour les paiements. S'y adresser tous les jours. (6485)

(94) A vendre.
600 jeunes châtaigniers, de trois à cinq ans, greffés en bonne qualité, et **marrons**, près Chevière. S'adresser à M. Meunier, Grande-Côte, 66, qui traitera à des prix modérés. Il en a aussi en pourrettes et sauvages. (Ecrire franco.)

AVIS.—On demande pour associée une personne ayant de 15 à 20,000 fr., pour monter une fabrique très-peu connue et d'un grand débit, offrant le 50 p. 0/0 de bénéfice. S'adresser au café du Globe, place de la Préfecture. (93)

AVIS.— Un instituteur primaire de Lyon demande un **jeune homme** de 20 à 25 ans, qui sache bien lire et écrire, et qui connaisse passablement la grammaire, l'arithmétique et la géographie, pour le seconder. Il achèverait de le perfectionner pour le mettre en état d'obtenir un brevet, lui fournirait la table, et lui laisserait son fonds moyennant un petit arrangement.

Ou un **jeune homme** de 25 à 30 ans, qui soit dans le cas d'obtenir de suite un brevet de capacité et d'emploi. Il lui céderait immédiatement son fonds bien achalandé. S'adresser à M. Guyot, libraire, grande rue Mercière, n° 39, à Lyon. (1426)

MODES DE PARIS.

NOUVEL ASSORTIMENT DE

Chapeaux d'étoffes, de 8 à 15 fr. et au-dessus.
Chapeaux de velours, de 20 à 25 fr.

Rue Lanterne, n° 12, au 1er, à Lyon. (90)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stoechas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré des qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que *Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la bile et les glaires; il réussit également dans les *Affections nerveuses* et les *Faiblesses d'estomac*. (7382)

S'adresser à **Lyon**, à la **Pharmacie**, rue du Palais-Grillet, n° 23; **Saint-Etienne**, à la **Pharmacie Chermeson**, rue de la Comédie. } Prix : 2 f. 50 c. le flacon.

GRAND DÉBALLAGE.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

de 1,800 pièces nouveautés.

Indiennes, tissus, napolitaines, stoff, pékin, châles tartan, et autres.—Rue Saint-Pierre, n° 4, au 1er. (37)

Contre les Rhumes, les Maux de Gorge et de Poitrine.

SIROP ET PASTILLES DE BAUME

DE TOLU,

DE LEBRUN ET RENAULT, A PARIS.

Dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, 13, place des Terreaux. (7837)

En dépôt chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

Bandages,—Suspensoirs,
Clysoirs,—Seringues,—Urinaux,
Clyso-pompes,—Pessaires,

Mamelons,—Bouts-de-Sein,
Biberons,—Télerelles,
Cornets et Tubes acoustiques,

Plaques et Bracelets à Cautére,
Papier } pour Cautére
Taffetas } et Vésicatoire. (7503)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (7175)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 19 NOVEMBRE.

NOMBRE.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	DU JOUR.
1,300	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	2,925	"
1,000	700	Saint-Etienne.	1,100	"
350	600	Grenoble.	700	"
500	750	Saône-et-Loire.	950	"
400	700	Dijon.	500	"
3,000	750	Trois villes du Midi.	500	"
1,740	600	Turin.	"	"
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	650	"
Idem.	"	Union.	490	"
Idem.	1,000	Société civile.	675	"
1,500	800	Grangette et Culatte.	275	"
4,000	"	Côte Thiollière.	660	"
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	"	"
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	3,840	"
500	4,000	Société lyonnaise.	"	1,050
800	500	Rhône supérieur.	"	"
134	5,000	Gondoles sur Saône.	"	"
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	2,000	"
450	2,000	de la Feuillée.	"	"
300	2,000	Seguin.	"	"
220	2,000	de l'île Barbe.	"	"
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	"	915
6,000	"	Canal de Givors.	"	"
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	5,050	"
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,400	"
800	"	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	"	"
800	1,000	Forges et Tréfileries de Belmont (Isère).	"	"
2,000	1,000	Banque de Lyon.	2,625	"
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	875	"
Illimité	"	Omnium.	525	"
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	"	"